

EVÉNEMENT

Commissariat aux comptes

Le règne du «big four» sur les sociétés cotées

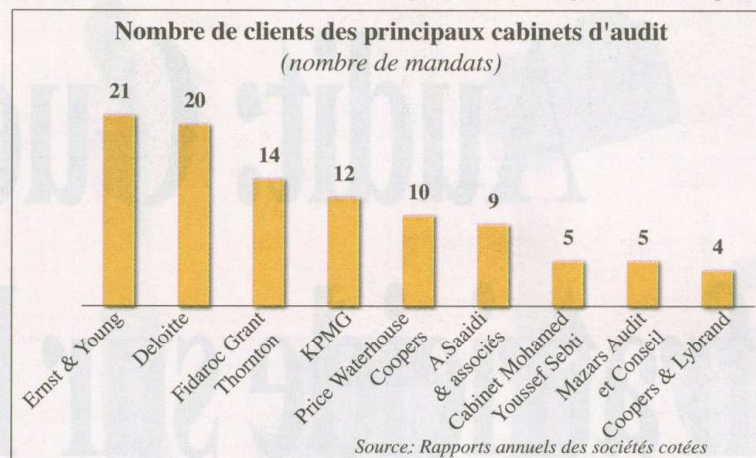
• Les quatre grands réseaux concentrent l'essentiel des mandats

• Ernst & Young et Deloitte font la course en tête

• La bataille sans merci sur les prix brouille les repères sur le marché

En Bourse, le mois de septembre sera rythmé par les publications des résultats semestriels. Le marché qui regroupe 75 sociétés, est aussi l'un des principaux champs de bataille des cabinets d'audit. Le fameux «big four» composé de Ernst & Young, Deloitte, KPMG et PwC domine le marché du commissariat aux

comptes des sociétés cotées. Ernst & Young fait la course en tête avec 21 mandats à fin 2015. Il est talonné par Deloitte qui audite les comptes de 20 entreprises



Comme à l'étranger, les membres du «big four» dominent le marché du commissariat aux comptes des entreprises cotées. La concurrence sur les honoraires donne à s'interroger sur la qualité des prestations. Il est reproché à certains auditeurs d'avoir fermé les yeux sur certaines dérives dans des dossiers de notoriété publique

cotées. Ces deux cabinets sont aussi les principaux auditeurs des sociétés vedettes du Masi. Fidaroc Grant Thornton s'intercale entre le quatuor avec 14 mandats. KPMG et PriceWaterhouseCoopers (à ne pas confondre avec PwC) ont respectivement 12 et 10 clients cotés en Bourse en portefeuille. Des cabinets de taille moyenne comme A.Saaidi & Associés (9 mandats), Mohamed Youssef Sebti (5 mandats) ou encore Mazars (5 mandats) tirent leur épingle du jeu.

La suprématie du «big four» n'est plus aussi écrasante que par le passé à la faveur de la montée en puissance de la concurrence. Mazars par exemple a gagné quelques positions alléchantes. Le cabinet est installé depuis peu chez Méditel (Orange Maroc) et à la Banque centrale dont il assure le commissariat aux comptes. Comme à l'international, le marché de l'audit au Maroc n'échappe pas

à la pression sur les honoraires. L'ampleur y est peut être même plus importante au point où certains auditeurs parlent de dumping. La profession a mis en place des règles pour la détermination des honoraires. Mais, elles n'empêchent pas la guerre des prix. La directive de l'ordre des experts comptables donne des indications sur le nombre minimum d'heures à respecter mais ne fixe pas un coût horaire minimum de l'heure. Ce que regrette certains praticiens. Chaque cabinet a la liberté de valoriser l'heure selon ses propres critères, ce qui favorise une forte pression à la baisse sur les prix. La pratique concerne aussi bien les grands que les petits disent les professionnels. Dans le secteur public, les prix de l'audit sont «bradés». L'audit d'une régie autonome de distribution d'eau était par exemple facturé entre 500.000 et 900.000 DH à la fin des années 90. Pour la même prestation, les prix ont chuté jusqu'à 30.000 DH, observe un expert-comptable. La compétition met davantage la pression sur les petits acteurs du marché. Les grandes, elles, disposent des moyens et des ressources pour développer d'autres lignes de métiers.

L'autre conséquence de la guerre des prix sur le marché touche à la qualité des prestations et donc la crédibilité des auditeurs. En tout cas, «les niveaux actuels de rémunération ne permettent pas d'effectuer un travail de qualité», assure un expert. Certains dossiers de notoriété publique engagent quelque part la responsabilité des auditeurs. Il leur est reproché d'avoir fermé les yeux, face à certaines dérives qui, au passage, ont coûté cher à de petits épargnants en Bourse. □

F.Fa

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com